



RAPPORT ANNUEL
EXERCICE 2019

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL.....	3
EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION BERNARD LOISEAU SA DE JANVIER A DECEMBRE 2019.....	5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BERNARD LOISEAU S.A. A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE.....	6
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BERNARD LOISEAU S.A.	20
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	25
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	52
COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA	55
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	57
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	69
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	72
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETEES (ART. L. 225-209 DU CODE DU COMMERCE).....	73
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225 115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018	74
RAPPORT SPECIAL SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D' ACTIONS	75
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	78

BERNARD LOISEAU SA
Société Anonyme au capital de 1 790 125 €
Siège Social : 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu
Dijon B 016 050 023

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Bernard Loiseau SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 6) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Présidente du Conseil d'administration
Dominique Loiseau

GROUPE BERNARD LOISEAU

CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES *(EN MILLIERS D'EUROS)*

	31 DECEMBRE 2019	31 DECEMBRE 2018
	IFRS en K€	IFRS en K€
Chiffre d'affaires	10 952	10 049
Résultat opérationnel	28	-435
Résultat net	-52	-341
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-66	-292
Capital social	1 790	1 790
Capitaux propres	9 052	9 085
Dettes financières à plus d'un an	4 014	4 662
Actifs non courants	15 991	15 776
Trésorerie nette	1 797	1 424
Endettement financier	4 667	5 403
Total état de situation financière	19 041	18 746
Dividendes	0	0
Résultat net par action en euros (hors actions d'autocontrôle)	-0,05	-0,21

Evolution du cours de l'action Bernard Loiseau SA de janvier à décembre
2019

Date	Cours moyen	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume des titres échangés par mois	Capitaux échangés par mois (€)
Janvier	2,85	2,90	2,80	2 118	6 038
Février	2,91	3,06	2,80	2 528	7 479
Mars	3,00	3,00	2,94	1 228	3 670
Avril	2,97	3,04	2,90	16 609	49 877
Mai	3,16	3,24	3,00	5 606	17 628
Juin	3,24	3,30	3,20	2 612	8 544
Juillet	3,38	3,54	3,30	12 346	42 009
Août	3,52	3,60	3,44	8 531	29 961
Sept	3,62	3,70	3,56	13 921	50 386
Octobre	3,67	3,78	3,58	36 379	134 846
Novembre	3,69	3,74	3,62	2 514	9 237
Décembre	3,65	3,68	3,60	2 261	8 269

Place de cotation des actions : Bourse de Paris – Nyse Euronext growth
Code ISIN FR0000066961 – Mmemo ALDBL

Rapport du Conseil d'administration de BERNARD LOISEAU S.A. à l'Assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ainsi que nous en font obligation la loi et nos statuts, à l'effet de soumettre à votre approbation :

Les décisions ordinaires

- après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions règlementées, affectation du résultat 2019 ;
- approbation des conventions règlementées ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions ;
- renouvellement de mandat d'administrateur ;
- attribution des rémunérations visées à l'article L225-45 du code de commerce ;
- pouvoirs pour les formalités.

Les décisions extraordinaires

- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'autorisation d'annulation des actions auto-détenues par la société ;
- pouvoirs pour les formalités.

Au présent rapport est annexé, conformément aux articles R 225-83 et R 225-102 du code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

A. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Normes IFRS pour les états financiers consolidés

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouveaux textes applicables en 2019

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements, de leurs améliorations annuelles et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2019 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <https://eur-lex.europa.eu>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou autres textes applicables selon l'IASB mais non

encore adoptées par l'Union Européenne. L'état d'avancement du processus d'adoption européen est régulièrement mis à jour sur le site de l'EFRAG : <http://efrag.org>.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et autres textes d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2019, à savoir :

- Améliorations annuelles (textes publiés par l'IASB le 12 décembre 2017 relatif au cycle 2015-2017) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 19 : amendements relatifs à la modification, la réduction ou la liquidation de régime,
- IAS 28 : amendements relatifs aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises,
- IFRS 9 : amendement concernant les caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative,
- IFRS 16 : norme relative aux contrats de location,
- IFRIC 23 : interprétation relative aux positions fiscales incertaines.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences significatives sur le résultat net ou les capitaux propres du groupe. Seule la norme IFRS 16 a une incidence, qui mérite d'être prise en compte, en termes de présentation des comptes et d'information financière.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif d'un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17. Selon cette approche, le Groupe a comptabilisé au 1^{er} janvier 2019 une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux sans risque moyenne OAT 30 ans (moyenne sur 2 ans) à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1^{er} janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux commerciaux.

Les incidences sur les comptes au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- Inscription à l'actif d'un droit d'utilisation pour les baux commerciaux de Loiseau Rive Gauche, Loiseau des Sens et Loiseau des Ducs à hauteur de 870 815 € en valeur brute ;
- Inscription au passif d'une dette de location à due concurrence ;
- Amortissement du droit d'utilisation à hauteur de 118 424 € sur l'exercice 2019 ;
- Comptabilisation d'une charge d'intérêt en résultat financier à hauteur de 11 256 € sur l'exercice 2019 ;
- Neutralisation des charges de locations dans les comptes consolidés à hauteur de 124 394 € sur l'exercice 2019 ;
- Réduction de la dette de location du montant des loyers effectivement acquitté, et accroissement de la dette de location du montant des intérêts pour un montant global de - 113 138 €.

L'impact net sur le résultat du Groupe relatif à l'application d'IFRS 16 est la constatation d'une charge supplémentaire de 5 286 € sur l'exercice 2019.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'autres textes dont l'application n'était pas autorisée ou pas obligatoire au 31 décembre 2019, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS (textes publiés par l'IASB le 29 mars 2018),
- IAS 1 et IAS 8 : amendements concernant la définition de significatif,
- IFRS 3 : amendement relatif à la définition d'une activité,
- IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : amendements en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence,
- IFRS 10 et IAS 28 : amendements relatifs aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- IFRS 14 : norme relative aux comptes de report réglementaire,
- IFRS 17 : norme relative aux contrats d'assurance.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Conformément au règlement de l'ANC n°2016-09 du 2 décembre 2016, le groupe mentionne par ailleurs dans l'annexe des comptes consolidés les informations requises par l'article 2 dudit règlement, à savoir des informations relatives au périmètre de consolidation, aux titres de participation n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, aux effectifs et aux honoraires des commissaires aux comptes.

2. Référentiel comptable français pour les comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France : le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2019 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

B. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

1. Faits marquants et chiffres clés 2019

Toute l'année 2019 a été marquée par les mouvements sociaux des « gilets jaunes ». Ces mouvements sociaux avaient commencé le 17 novembre 2018 avec l'acte 1 marqué par un blocage national. La fin de l'année 2019 a également dû subir des manifestations contre les réformes de retraite, qui se sont traduites par des grèves des agents de la SNCF et de la RATP et différents syndicats. Ces mouvements ont détérioré la fréquentation touristique des hôtels et restaurants dans toute la France, et principalement à Paris.

Malgré ce contexte social très perturbé, le secteur global de la restauration finit l'année 2019 avec une croissance de 1,7% en valeur, notamment grâce à la restauration rapide (source NPD group).

Le groupe Bernard Loiseau affiche tout de même une augmentation du chiffre d'affaires annuel de 9%, grâce à toutes les actions de diversification, de restructuration et de consolidation des activités du groupe Bernard Loiseau qui sont engagées depuis les 4 dernières années. Le résultat opérationnel est même bénéficiaire de 28 K€ soit une

progression de 463 K€, malgré le poids des dotations aux amortissements dus aux importants investissements des trois dernières années. Le résultat net consolidé est en amélioration de 289 K€ en 2019, avec une importante réduction du déficit passant de -341 K€ en 2018 à -52 K€ en 2019.

L'activité de la Villa Loiseau des Sens lancée depuis juillet 2017 connaît un grand succès. Son chiffre d'affaires est en constante augmentation mois après mois, dépassant ainsi les objectifs de croissance fixés.

Une nouvelle organisation a été mise en place dès juillet 2017 en fonction de l'évolution de la fréquentation depuis l'ouverture, afin d'optimiser toutes les installations du Relais Bernard Loiseau et de la Villa Loiseau des Sens. Il s'agit de l'ouverture de l'hôtel du Relais Bernard Loiseau et du spa de la Villa Loiseau des Sens 7 jours sur 7, tout en assurant une offre de restauration chaque jour, grâce aux deux restaurants la Côte d'Or (2 étoiles Michelin) et/ou le restaurant Loiseau des Sens (une assiette Michelin).

L'activité du restaurant Loiseau Rive Gauche a été très touchée en 2019 par les mouvements sociaux décrits précédemment. La clientèle étrangère et gastronomique a déserté la capitale, craignant les débordements de ces mouvements caractérisés par des affrontements très violents avec les forces de l'ordre, et diffusés par toutes les chaînes télévisées internationales.

La qualité des prestations est la suivante:

- A Saulieu :

- Le restaurant La Côte d'Or a maintenu ses 2 étoiles au guide Michelin en février 2020 ;
- Le restaurant Loiseau des Sens a maintenu son assiette Michelin en février 2020 ;
- Plusieurs titres ont été décernés au spa Loiseau des Sens :
 - Spa européen de l'année 2018 par l'European Hotel Awards au Salon EGAST à Strasbourg, en mars 2018 ;
 - le grand prix du jury du Gala Spa Awards 2019, au Royal Monceau à Paris, la plus haute distinction du concours, en novembre 2018 ;
 - le premier prix du Concours Lumières organisé par l'Association Française de l'éclairage du Centre Régional Bourgogne, en mars 2019, remporté par la Villa Loiseau des Sens.

- A Beaune, le restaurant Loiseau des Vignes ouvert en juillet 2007, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en mars 2010, l'ayant maintenue pendant 10 ans, a été classé dans la catégorie « Assiette Michelin », juste en dessous d'une étoile Michelin en février 2020.

C'est avec beaucoup d'incompréhension et de déception que nous avons accueilli cette nouvelle. L'équipe de Loiseau des Vignes, avec toujours son chef Mourad Haddouche et son directeur Christophe Ginès fait un travail remarquable pour régaler les papilles des clients avec beaucoup d'exigence et de professionnalisme. Le niveau d'activité de ce restaurant en augmentation en 2019 de 4% ne peut que confirmer la satisfaction des clients très fidèles qui fréquentent ce restaurant.

- A Dijon, le restaurant Loiseau des Ducs ouvert en juillet 2013, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2014, l'a également maintenue en février 2020.

- A Paris, le restaurant Loiseau Rive Gauche ouvert depuis juillet 1999, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2018, l'a maintenue en février 2020.

Les comptes 2019, arrêtés par le Conseil d'administration, font apparaître les données suivantes:

- un chiffre d'affaires consolidé de 10 952 K€, soit une augmentation de 9% ;
- un résultat opérationnel positif de 28 K€, contre un déficit de -435 K€ ;
- un résultat net consolidé déficitaire de -52 K€ contre un déficit de -341 K€ en 2018 ;
- et une trésorerie nette de 1 797 K€ au 31 décembre 2019, contre 1 424 K€ au 31 décembre 2018.

Contribution au résultat net de chaque pôle géographique (en K€)

Pôle géographique	2019	2018
Bourgogne	-6	-424
Paris	-46	+83
Résultat net consolidé	-52	-341

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie, restauration et spa à Saulieu ;
- l'activité de consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau ;
- l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune ;
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Ducs et du bar à vins « La Part des Anges » à Dijon.

Le groupe Bernard Loiseau affiche une activité en hausse de 9% par rapport à 2018. Le Relais Bernard Loiseau avec la Villa Loiseau des Sens affiche une augmentation du chiffre d'affaires de 10%. Le restaurant Loiseau des Sens affiche une augmentation de 19,5%. Les deux restaurants, Loiseau des Vignes et Loiseau des Ducs affichent une augmentation de leur activité respectivement de 4% et 21%. L'activité en Bourgogne affiche une augmentation de 10% en 2019, et le restaurant Loiseau Rive Gauche à Paris a connu une baisse de 3%.

La contribution de l'activité à Paris en 2019 au résultat net consolidé est déficitaire de -46 k€ contre un bénéfice de 83 K€ en 2018. Comme expliqué en B.1, les mouvements sociaux des « gilets jaunes » et les grèves contre les réformes de retraite ont impacté la fréquentation des restaurants et hôtels parisiens. Le restaurant Loiseau Rive Gauche a dû fermer ses portes plusieurs samedis consécutifs à cause du blocage de la rue de Bourgogne par les forces de l'ordre, notamment pour protéger l'Assemblée Nationale, les ministères et administrations importantes se trouvant dans cette rue.

Le secteur de la Bourgogne présente une augmentation de l'activité de 10 %, **avec une contribution en 2019** au résultat net très légèrement déficitaire de -6 K€, contre -424 K€ en 2018.

L'activité de La Villa Loiseau des Sens à Saulieu rencontre un grand succès, avec une augmentation de son chiffre d'affaires depuis son ouverture en 2017.

L'amélioration de la contribution de l'activité en Bourgogne au résultat net en 2019 d'un montant de 418 K€ est obtenue d'une part grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires de 10% au Relais Bernard Loiseau avec La Villa Loiseau des Sens à Saulieu, de 4% à Loiseau des Vignes à Beaune et de 21% à Loiseau des Ducs à Dijon. D'autre part grâce à la parfaite maîtrise des charges d'exploitation.

Par conséquent, le groupe affiche un résultat net consolidé légèrement déficitaire de -52 K€ contre un déficit de -341 K€ au 31 décembre 2018, soit une amélioration de 289 K€.

La trésorerie nette au 31 décembre 2019 s'élève à 1 797 K€, soit une augmentation de 373 K€ par rapport au 31 décembre 2018.

Le positionnement stratégique des restaurants en prestation haut de gamme est maintenu. Ce choix, cohérent avec l'image de marque Bernard Loiseau, va permettre de conquérir une nouvelle clientèle jeune, des touristes étrangers, mais également des épicuriens en quête des meilleurs goûts et saveurs de la gastronomie française.

En 2019, les activités de consulting culinaire représentent 0,65% de l'activité du groupe.

Le groupe Bernard Loiseau continue de mettre en place des mesures de très bonne gestion : fermeture de deux jours par semaine de tous les restaurants du groupe, ouverture de l'hôtel Relais & Châteaux et du spa Loiseau des Sens 7 jours sur 7, mise en place de nouveaux forfaits attractifs sur internet pour augmenter les taux d'occupation en semaine, et différentes mesures pour maîtriser les autres charges d'exploitation.

C. SITUATION ET ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BERNARD LOISEAU AU COURS DE L'EXERCICE

1. Bernard Loiseau SA

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net de la société BERNARD LOISEAU SA s'élève à 6 362 K€ en 2019, soit une hausse de 9 % à périmètre constant (1).

La ventilation en est présentée comme suit :

en K€	2019	2018	Variation En K€	Variation En %
Restaurant La Côte d'Or	3 688	3 374	314	9
Hôtellerie	1 454	1 414	40	3
SPA Loiseau des Sens	794	644	150	23
Boutique et produits dérivés	348	354	-6	-2
Rétrocessions internes	64	32	32	100
Redevances de location gérance (2)	14	14	0	0
Sous-total	6 362	5 832	530	9
Restaurant Loiseau des Sens (1)	0	296	-296	-100
Total	6 362	6 128	234	4

(1) L'activité du 1^{er} semestre 2018 du restaurant Loiseau des Sens était comptabilisée chez Bernard Loiseau SA. Bernard Loiseau SA a cédé le fonds de commerce créé en juillet 2017 du restaurant Loiseau des Sens à sa filiale SAS Loiseau des Sens en juillet 2018.

(2) ces redevances sont versées par Bernard Loiseau Organisation, filiale à laquelle BERNARD LOISEAU SA a donné son activité de consulting et droit d'image en location gérance depuis le 01/01/02.

Hors location gérance, le chiffre d'affaires est de 6 348 K€ (il était de 6 114 K€ en 2018).

La diversification des activités proposées au Relais Bernard Loiseau (avec le restaurant doublement étoilé La Côte d'Or orchestré par le chef Patrick Bertron, l'hôtel Relais & Châteaux classé 5 étoiles, le nouveau spa Loiseau des Sens avec toutes ses infrastructures dont l'« univers multisensoriel » et l'« univers volupté » et ses 10 cabines de soin...), a démontré sa grande capacité à se renouveler d'année en année avec toujours le même niveau d'excellence. Le niveau d'attractivité a augmenté, tout en offrant aux clients la possibilité de vivre une expérience culinaire et de bien-être exceptionnelle, dans un esprit chaleureux, authentique et familial.

Le taux d'occupation de l'hôtel Relais & Châteaux a augmenté de 8 points entre 2018 et 2019, en passant de 54% en 2017 à 63% en 2018 et à 71% en 2019 tout en étant ouvert 7 jours/ 7 jours depuis juillet 2017.

1.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -781 K€ en 2019, contre un déficit de -1 185 K€ en 2018, soit une amélioration de 34%. Ce résultat d'exploitation intègre la charge des loyers versés à la SCI Dumaine, à hauteur de 720 K€, dans le cadre du bail immobilier, en la qualité de cette dernière de propriétaire des murs du Relais Bernard Loiseau ; et dont Bernard Loiseau SA perçoit des dividendes comptabilisés en résultat financier (Cf 1.3 Résultat courant).

On constate que le lancement de la Villa Loiseau des Sens depuis juillet 2017 a généré en 2019 une augmentation du chiffre d'affaires de 9% pour le restaurant La Côte d'Or, de 3% pour l'hôtellerie et de 23% pour le SPA. Les charges fixes importantes dès le lancement de cette nouvelle structure, dont les dotations aux amortissements et les intérêts d'emprunt souscrits pour le financement de la construction de ce bâtiment, sont mieux absorbées en 2019 qu'en 2018, mais pas complètement encore. L'augmentation constante du chiffre d'affaires année après année, devrait permettre l'absorption de toutes ces charges et l'atteinte de l'équilibre du résultat d'exploitation en 2021.

1.3 Résultat courant

En K€	Charges financières	Produits financiers
Charges et produits financiers des entreprises liées	38	39
Dividendes perçus des entreprises liées		345
Charges et produits financiers sur vente actions propres	2	6
Autres charges et produits financiers		3
Intérêts des emprunts	8	
Dotations/reprises aux provisions sur actions propres		3
Total	48	396

Le résultat courant avant impôts s'établit donc à -433 K€ au 31 décembre 2019, contre -831 K€ au 31 décembre 2018, soit une amélioration de 47,9%.

1.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente un bénéfice de 46 K€.

En K€	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Total
Retour à meilleure fortune SA Loiseau des vignes (1)	0	47	47
Autres (amortissement subvention, pénalités)	9	8	-1
Total	9	55	46

(1) Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices de 2012 à 2018, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 376 K€. Au 31 décembre 2019, les conditions déterminantes du retour à meilleure fortune s'appliquent, la société Loiseau des Vignes a remboursé 47 K€.

1.5 Résultat net

Le résultat net après impôt de l'exercice 2019 est déficitaire de - 339 K€, contre - 678 K€ en 2018, soit une amélioration de 50% du résultat net en 2019.

L'impôt sur les résultats d'un montant de 48 K€ correspond aux éléments suivants :

Impôts sur les bénéfices (produit)	93 K€
- Provision pour impôt sur perte SA Loiseau Rive Gauche (charge)	-45 K€
Impôt sur les bénéfices (produit)	48 K€

1.6 Analyse de l'endettement

La société Bernard Loiseau SA a quatre emprunts en cours :

- un premier emprunt de 300 K€ contracté en 2015 sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 0,90% dont le solde au 31/12/2019 est de 18 K€.
- un second emprunt de 1 000 K€ contracté en 2016 pour financer les aménagements intérieurs du spa, du restaurant et de la salle de séminaire de la « Villa Loiseau des Sens », sur une durée de 7 ans, avec un taux d'intérêt de 0,90%, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 609 K€.

- un troisième emprunt de 136 K€ contracté en 2016 pour financer en partie la construction de la chaufferie bio-masse, sur une durée de 5 ans, avec un taux fixe de 0,50 %, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 53 K€.
- un quatrième emprunt de 45 K€, a été contracté en 2018 sur une durée de 2 ans, avec un taux d'intérêt de 3.30%, pour financer un véhicule de société. Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est de 10 K€.

Au 31 décembre 2019, les dettes financières sont constituées de comptes courants auprès des filiales pour 2 247 K€, des emprunts de 690 K€ et des agios de 1 K€.

1.7 Activité en matière de Recherche et Développement

Néant.

1.8 Informations en matière de délais de paiement

Selon l'article prévu par l'article D-441-4 du code de commerce, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion l'information relative aux délais de paiement à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, art. D 441-4 nouveau) ainsi que l'état des créances clients.

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	209					260	34					155
Montant total des factures concernées en K€ TTC	205	217	0	0	4	221	52	59	5	1		65
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	5,56	5,89	0	0	0,13	6,02						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,68	0,77	0,07	0,01		1,53
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses et non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : non Délais légaux : oui						Délais contractuels : non Délais légaux : oui					

2. Restaurant Loiseau des Sens

Ce restaurant ouvert en juillet 2017 possède une capacité d'accueil de 40 couverts.

L'activité du 1^{er} semestre 2018 du restaurant Loiseau des Sens était comptabilisée chez Bernard Loiseau SA. Bernard Loiseau SA a cédé le fonds de commerce créé en juillet 2017 du restaurant Loiseau des Sens à sa filiale SAS Loiseau des Sens en juillet 2018.

En 2019, le chiffre d'affaires annuel est de 788 K€. En 2018, il était de 659 K€, dont 296 K€ sur le premier semestre 2018 comptabilisé chez Bernard Loiseau SA, et de 363 k€ sur le second semestre 2018 comptabilisé chez Loiseau des Sens SAS.

En 2019, le chiffre d'affaires et les charges sont comptabilisés chez Loiseau des Sens SAS, ce qui va permettre un meilleur suivi de la rentabilité et des perspectives de ce restaurant.

Le résultat net est bénéficiaire de 2 K€ en 2019, contre un léger déficit en 2018 de -2K€.

3. Restaurant Loiseau des Vignes

Ce restaurant ouvert en juillet 2007 possède une capacité d'accueil de 65 couverts.

En 2019, le chiffre d'affaires a augmenté de 4%. Les charges d'exploitation ont été parfaitement maîtrisées.

De ce fait, le résultat net est bénéficiaire de 123 K€ en 2019, contre 94 K€ en 2018, soit une amélioration de 31%.

4. Restaurant Loiseau des Ducs

Ce restaurant ouvert depuis juillet 2013 a une capacité d'accueil de 55 couverts.

Le chiffre d'affaires 2019 a augmenté de 21% par rapport à 2018. Les charges de personnel ainsi que les autres charges d'exploitation ont été parfaitement maîtrisées. De ce fait, le résultat net comptable s'élève à +137 K€ en 2019, contre -10 K€ en 2018, soit une amélioration de 147 K€.

5. Bar à vins La part des anges

Ce bar à vins ouvert en juillet 2014 affiche une belle progression depuis son ouverture. Le recrutement d'une sommelière a permis d'élargir l'offre des vins, avec un très bon rapport qualité/prix. Les verrines sucrées et salées préparées par les cuisines du restaurant Loiseau des Ducs sont très appréciées des clients qui deviennent de plus en plus fidèles. Le chiffre d'affaires est comptabilisé avec celui du restaurant Loiseau des Ducs dans la structure juridique SARL Loiseau des Ducs. L'activité de ce bar à vins a progressé en 2019 de 8% par rapport à 2018.

6. Loiseau Rive Gauche

Le chiffre d'affaires 2019 de Loiseau Rive Gauche a baissé de 3% par rapport à 2018.

Comme expliqué précédemment dans les faits marquants de l'exercice 2019 en B.1, les mouvements sociaux des « gilets jaunes » et les manifestations contre les réformes de retraite ont perturbé la fréquentation touristique des hôtels et restaurants dans toute la capitale.

Les charges ont été parfaitement maîtrisées, avec une amélioration du taux de marge brute de 2 points.

Face à l'augmentation de l'activité en 2018 de 32%, la masse salariale était restée stable à cause du manque de candidature. L'équipe a pu être constituée à la fin de l'année 2018, d'où l'augmentation des frais de personnel en 2019 de 17%.

La contribution du restaurant parisien au résultat net consolidé est négative en 2019 de 46 K€, contre +83 K€ en 2018.

7. Bernard Loiseau Organisation

Bernard Loiseau s'est associé à de grands noms de la Bourgogne, chacun grand spécialiste dans son domaine, pour mettre au point des sélections uniques et originales, grâce aux expertises croisées des équipes de Bernard

Loiseau à Saulieu, et notamment celles des maisons Albert Bichot, Gabriel Boudier, Edmond Fallot, Mulot & Petitjean, Terrines du Morvan, Jacoulot, Nectars de Bourgogne, Feyel-Artzner et Apidis et dernièrement Belenium. L'activité de consulting et de vente de droits d'image a légèrement augmenté, passant de 69 K€ en 2018, à 71 K€ en 2019. De ce fait, le résultat net comptable s'élève à +52 K€ en 2019, tout comme l'année 2018.

Les différents contrats de partenariats en cours sont les suivants :

- **Albert Bichot & Bernard Loiseau**

Les deux maisons se sont associées pour sélectionner, vinifier et élever des vins d'exception signés « *Bernard Loiseau & Albert Bichot* », en vue d'une distribution élargie aux cavistes et épicerie fines.

- **Gabriel Boudier & Bernard Loiseau**

Il s'agit des crèmes et liqueurs signées « *Bernard Loiseau & Gabriel Boudier* », dont les associations originales d'extraits naturels de fruits et de plantes ont été mises au point par la Maison Gabriel Boudier et la sommellerie du Relais Bernard Loiseau.

Ces crèmes et liqueurs sont destinées aux restaurants, bars et hôtels, ainsi qu'aux cavistes et épicerie fines en France évidemment, mais aussi dans le monde entier, à l'intention de tous ceux qui sont à la recherche de nouveaux cocktails naturels.

- **Edmond Fallot & Bernard Loiseau**

Il s'agit des moutardes signées « *Bernard Loiseau & Edmond Fallot* », fruit d'une collaboration étroite entre la société de moutardes Fallot et le chef de cuisine du groupe Bernard Loiseau, qui ont travaillé plusieurs mois pour la conception de moutardes inédites et dernièrement de vinaigres.

- **Agis & Bernard Loiseau**

Il s'agit des plats cuisinés « Maison Bernard Loiseau » fabriqués et commercialisés par Agis pour les fêtes de fin d'année.

- **Mulot - Petitjean & Bernard Loiseau**

Il s'agit de nouvelles variétés de pains d'épices et nonnettes de Dijon fabriquées par Mulot & Petitjean, à partir de recettes de la pâtisserie du Relais Bernard Loiseau.

- **Terrines du Morvan & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société bourguignonne Terrines du Morvan, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de terrines, représentatives de la gastronomie française et bourguignonne, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Jacoulot & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec les établissements Jacoulot, consistant à l'élaboration et la commercialisation de variétés de sprays culinaires, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Nectars de Bourgogne & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société bourguignonne Nectars de Bourgogne, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de nectars de fruits, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Feyel-Artzner & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Feyel-Artzner, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de foie gras, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Apidis & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Apidis, avec l'installation des ruches d'abeilles sur les toits du Relais Bernard Loiseau, profitant de son grand parc et de sa proximité des jardins du Morvan, le suivi des récoltes, la mise en pot et la commercialisation du miel.

- **Belenium & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Belenium, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de bières, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

8. Société civile immobilière Dumaine

Cette société civile de patrimoine est propriétaire des locaux dans lesquels sont exploitées les activités de Saulieu, et en partie depuis 2014 celles de Dijon. En effet, la SCI Dumaine a acquis en 2014 un immeuble au 5 et 7 rue Vauban à Dijon pour un montant de 515 K€. Cette acquisition a été financée par un emprunt de 480 K€.

L'emprunt de 4 500 K€ contracté en 2016 pour financer la construction d'un SPA, d'un nouveau restaurant et d'une salle de séminaire de la villa Loiseau des Sens, a été intégralement débloqué en 2017. Au 31 décembre 2019, le solde de cet emprunt est de 3 786 K€.

Le résultat de l'exercice est constitué essentiellement des loyers refacturés à Bernard Loiseau SA, sous déduction des amortissements et des intérêts d'emprunts. Il s'élève à 374 K€ en 2019, contre 345 K€ en 2018.

D. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net déficitaire après impôt de 339 109,63 €.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2019 un déficit net de 339 109,63 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale que cette somme soit affectée en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2018	0.00 €	N/A
2017	0.00 €	N/A
2016	0.00 €	N/A

E. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions de l'article L356-3, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2019, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers d'une part du capital social, et d'autre part des droits de vote aux assemblées générales, à savoir :

Plus de la moitié

- Dominique LOISEAU et succession, 33 rue Gambetta - 21210 SAULIEU, détient 57,12% du capital et 69.1% des droits de vote.

Plus du dixième

- Marc Tournier détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés CIPADE et BAPIM qu'il contrôle, 10,10% du capital et 6,50% des droits de vote.
- Partnership Convictions 1, 10 rue du Colisée – 75008 PARIS, détient 10,02% du capital et 6,4% des droits de vote.

F. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas de charges et dépenses somptuaires.

G. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019.

H. POLITIQUES ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITE DANS LA GESTION DU CAPITAL

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

I. TRANSFERT D'EURONEXT VERS EURONEXT GROWTH

L'Assemblée générale du 18 mai 2011 avait approuvé le projet consistant à demander à Nyse Euronext, la radiation des titres de Bernard Loiseau des négociations sur le marché Euronext Paris, et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Alternext (désormais appelé EURONEXT GROWTH).

La société Bernard Loiseau réunissant les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros, et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros, a été admise sur le marché Nyse Alternext (désormais appelé EURONEXT GROWTH) à partir du 18 juillet 2011.

Dans l'objectif de maintenir la qualité et la transparence de son information financière, la société Bernard Loiseau a décidé de continuer à établir ses comptes consolidés en IFRS et présenter **un rapport annuel détaillé**.

J. GESTION DES RISQUES

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 4 662 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les neufs emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 3.30%, 2.20%, 2.19%, 1.80%, 1.78%, 1.65%, 0.90% et 0.50 %.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé au regard des expositions de crédit aux clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce,

par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie (Cf tableau des notes aux états financiers consolidés : point E.4.17).

Risque de capital - Cf paragraphe B du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

K. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'épidémie Covid-19 et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à porter un ajustement sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

La crise sanitaire de la Covid-19 impacte lourdement l'activité touristique, le secteur de la gastronomie et de l'hôtellerie.

Les annonces du gouvernement ont conduit à la fermeture de nos établissements à compter du 15 mars et jusqu'à nouvel ordre, par arrêté ministériel du 14 mars 2020.

Cette décision de fermeture de la majorité des établissements a été suivie par la décision du confinement du 17 mars 2020 jusqu'au 10 mai 2020.

Ce rapport a été finalisé lors du conseil d'administration de la société qui s'est tenu le 29 mai 2020 à 10 heures. A cette date, tous les établissements du groupe Bernard Loiseau sont toujours fermés. Le 28 mai 2020, le gouvernement a autorisé l'ouverture des bars et restaurants se trouvant en zones vertes en France, à partir du 2 juin 2020, avec un protocole sanitaire très strict.

Le groupe Bernard Loiseau a pu mettre en place toutes les mesures qui lui sont applicables afin de compenser une partie de la perte de son chiffre d'affaires et faire face aux charges fixes sur toute la période de fermeture de tous ses établissements.

Cela se traduit notamment par la prise en charge de 100% du chômage partiel versé aux salariés, et le report des charges sociales et fiscales (voire leur annulation future), et le report des échéances d'emprunt sur 12 mois.

Ces mesures garantissent la continuité d'exploitation du groupe tout au long de cette crise sanitaire.

L. PERSPECTIVES D'AVENIR

Fin février 2020, l'activité du groupe Bernard Loiseau était en progression de 20 %, ce qui était très prometteur pour les résultats futurs.

Face à la crise sanitaire de la maladie Covid-19 qui touche notre pays, et plus largement le monde entier, le gouvernement a décidé la fermeture de tous les établissements jugés non indispensables dont les bars et restaurants à compter du 15 mars et jusqu'à nouvel ordre, par arrêté ministériel du 14 mars 2020. Cette décision de fermeture de la majorité des établissements a été suivie par la décision du confinement du 17 mars 2020 jusqu'au 10 mai 2020.

Ce n'est que le 28 mai 2020 que le gouvernement a autorisé l'ouverture des bars et restaurants se trouvant en zones vertes en France, à partir du 2 juin 2020, avec un protocole sanitaire très strict.

Tous les secteurs d'activité ont été impactés par ces mesures de fermeture forcée des entreprises et de confinement de toute la population. Les entreprises du secteur du tourisme et de l'événementiel seront les plus touchées, car elles sont à l'arrêt total depuis le 17 mars 2020 et sont les dernières autorisées à ouvrir.

Le gouvernement a mis en place un plan d'aide inédit pour accompagner les entreprises pendant toute cette période de crise économique. Ce plan se traduit par la prise en charge de 100% du chômage partiel versé aux salariés jusqu'au 30 septembre 2020 dans notre secteur, le report des charges sociales et fiscales (voire leur annulation future), le prêt garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de 25% du chiffre d'affaires annuel au taux de 0,25% la première année, le report des loyers, le report des échéances d'emprunt sur 12 mois, sans oublier le fond national de solidarité pour aider les petites entreprises.

Le groupe Bernard Loiseau a pu mettre en place toutes les mesures qui lui sont applicables afin de compenser une partie de la perte de son chiffre d'affaires et faire face aux charges fixes sur toute la période de fermeture de tous ses établissements.

Depuis l'annonce le 28 mai de l'autorisation du gouvernement d'ouverture des restaurants, le groupe Bernard Loiseau réfléchit à réouvrir progressivement ses établissements en fonction des réservations de chaque maison, tout en mettant en place les mesures sanitaires pour protéger et rassurer les clients et le personnel.

L'année 2020 sera marquée par cette crise sanitaire et économique sans précédent. Les perspectives à court terme en 2020 et 2021 sont difficiles à évaluer à l'heure actuelle. Cela dépendra de l'évolution de la pandémie en France (et dans le monde) et des mesures de restrictions que le gouvernement décidera pour les prochains mois.

La stratégie de diversification des activités du groupe, avec le repositionnement haut de gamme de tous ses établissements, les investissements importants des trois dernières années sur le site de Saulieu, les investissements permanents dans tous les établissements pour garantir le niveau d'excellence, la stratégie de communication tant dans le domaine des relations publiques que dans celui des réseaux sociaux, ainsi que les différents axes de commercialisation ont presque permis d'atteindre l'équilibre en Bourgogne en 2019, et auraient dû permettre l'équilibre au niveau groupe s'il n'y avait pas eu un contexte social (les « gilets jaunes » et les grèves contre sur les réformes de retraite) très perturbé à Paris en 2019.

Toutes les mesures de bonne gestion et de promotion sont toujours poursuivies.

La reconquête de la troisième étoile au Relais Bernard Loiseau reste le défi des prochaines années. Le groupe se donne tous les moyens pour y arriver. Le niveau de contrôle est renforcé pour maintenir le niveau d'excellence de toutes ses prestations, voire l'augmenter.

Enfin, le groupe reste en veille pour toute opportunité de développement, s'inscrivant dans son cœur de métier et susceptible de le renforcer.

A. POLITIQUE DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants et des cadres de direction également mandataires sociaux se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, forfaitaire ou proportionnelle au salaire fixe.

Le niveau de ces deux rémunérations est déterminé par le comité des rémunérations et approuvé par le conseil d'administration, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (marges, résultat, mise en œuvre de la stratégie du groupe, management, niveau de qualité...).

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

Il sera proposé, à l'Assemblée générale du 24 septembre 2020, une résolution proposant de répartir les rémunérations visées à l'article L225-45 du code de commerce entre les administrateurs à hauteur maximale de 5 000 euros au titre de l'exercice 2020. Ces rémunérations seront réparties en fonction de la participation effective des administrateurs au nombre de séances du conseil d'administration et du comité des rémunérations.

B. POLITIQUES ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITE DANS LA GESTION DU CAPITAL

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

C. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Madame Dominique LOISEAU :	
Présidente du Conseil d'administration	
Date d'entrée en fonction :	1 ^{er} mars 2003
Présidente de Bernard Loiseau SA	
Date d'entrée en fonction :	18 décembre 2009
Administrateur	
Date de première nomination :	13 juin 2001
Fin d'exercice du mandat :	exercice clos le 31 décembre 2024
Autres mandats exercés actuellement :	Présidente de la SAS Loiseau Des Sens P.D.G de la SA Loiseau Rive Gauche P.D.G de la SA Loiseau des Vignes Gérante de la SCI Dumaine Administrateur de la société d'édition SEPT (Journal de l'Hôtellerie et restauration) Administrateur de la SA Guy Degrenne Gérante de la SCI BERANGERE Gérante de la SCI Le Domaine Des Deux Etangs

Madame Ahlame BUISARD
Administrateur et Directeur Général
Date de nomination : 24 mai 2012
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2023
Autres mandats exercés actuellement : Gérante de la SARL Loiseau des Ducs
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes

Madame Bérangère LOISEAU
Administrateur
Date de nomination : 16 mai 2014
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2019
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Gérante de la SARL Pays de Bresse
Gérante de la SARL Bernard Loiseau Organisation

Monsieur Patrick BERTRON :
Administrateur
Date de première nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche

Monsieur Bernard CLAUZEL :
Administrateur
Date de première nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur François PIERSON
Administrateur
Date de première nomination : 29 juin 2006
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de UCAR
Gérant de SCOMIF
Gérant de la SCI OCEANE K24

Monsieur Jean-Jacques AUGAGNEUR
Administrateur
Date de nomination : 20 mai 2010
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2021
Autres mandats exercés actuellement : Président du directoire de la SA SOFILAC
P.D.G de la SA Société Industrielle de Lacanche
P.D.G de la SA Alirol Service Commercial
Administrateur de la SA Paul Charvet
Directeur de la Société Fourneaux de France Limited
Gérant de la société VECTOR

Monsieur Bastien LOISEAU
Administrateur
Date de nomination : 27 mai 2016
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2021
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche

Madame Blanche LOISEAU
Administrateur
Date de nomination :
Fin d'exercice du mandat :

Administrateur indépendant
20 juin 2019
exercice clos le 31 décembre 2024

D. MODIFICATION D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Pour rappel : suite au Conseil d'administration du 3 avril 2015 ainsi que l'Assemblée Générale du 29 mai 2015, il a été décidé de dissocier les fonctions de Président et Directeur Général, attribuant à Dominique Loiseau la fonction de Présidente et à Ahlame Buisard la fonction de Directrice générale.

E. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, et il doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article 442-7 du code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2019 au sein du capital de la société Bernard Loiseau SA en vertu des dispositions précitées est inexistante.

F. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de Bernard Loiseau SA sont décrites dans la partie (E) du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra, s'il le désire, renoncer définitivement ou temporairement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

Hormis l'existence de droits de vote double, les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe enfin aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés en cas de révocation, licenciement ou démission.

G. POSSIBILITE DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

La société BERNARD LOISEAU SA a repris, par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2003, le contrat d'animation qui avait été conclu entre Monsieur Bernard Loiseau es-qualité et la société de bourse PORTZAMPARC, début 1999.

Il apparaît nécessaire de demander à l'Assemblée générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'acheter et de vendre des actions de la société, aux conditions de quorum et de majorité des assemblées Ordinaires, afin de continuer à pouvoir :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat d'animation conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions pour réaliser des opérations d'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler des actions ainsi rachetées si intérêt il y a.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, l'Assemblée générale devra donner la possibilité au Conseil d'annuler les actions auto détenues par la société et ce dans le strict respect de la réglementation boursière.

Un rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions, est présenté en dernière partie de ce rapport annuel.

Le descriptif intégral du programme de rachat par la société de ses propres actions, qui sera soumis aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 24 septembre 2020 est disponible sur le site Internet de la société : www.bernard-loiseau.com

Conformément à l'article L 225-37-4, le présent rapport doit rendre compte des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L225-229-1 et L225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2019, ACCORDES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nature de la délégation accordée	Date AG	Montants autorisés	Echéance de la délégation	Utilisation faite de la délégation accordée
Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions.	20 juin 2019	10% du capital social	24 mois 20 juin 2021	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'entreprise.	20 juin 2019	1 % du capital social	18 mois 20 décembre 2020	Néant

RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

EXERCICES en euros	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
Capital fin d'exercice					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futurs à créer					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	5 720 972	5 074 044	5 227 225	6 127 677	6 362 484
Résultat avant impôts/amortiss. et provisions	614 392	-101 359	-673 133	-376 363	-37 454
Impôts sur les bénéfices	68 913	45 489	-97 265	-70 515	-47 972
Participation des salariés					
Résultat après impôts	210 349	-419 502	-730 771	-678 379	-339 110
Résultat distribué *	56 443	0	0	0	
Résultat par action					
après impôts/ et particip.Salariés et avant amortiss./provisions	0.43	-0.07	-0.47	-0.21	0.01
après impôts/ et particip.salariés et après Amortiss./provisions	0.15	-0.29	-0.51	-0.47	-0.24
Dividende brut Versé à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Personnel					
Effectif moyen	63	64	76	82	83
Montant de la masse salariale	2 148 313	2 262 480	2 492 647	2 737 748	2 694 224
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	764 836	798 825	799 727	925 212	888 659

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

*Au titre de l'exercice N-1

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. Etat de situation financière en K€

Actif en K€	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Goodwill	4-1	835	835
Marques	4-2	638	638
Autres immobilisations incorporelles	4-3	45	51
Droits utilisation de l'actif (IFRS16)	E-1	752	0
Immobilisations corporelles	4-3	12 396	12 956
Immobilisations financières	4-6	53	47
Impôts différés actifs et créance de carry back	6-6	1 272	1 249
Actifs non courants		15 991	15 776
Stocks et en-cours	5-4	807	912
Clients et comptes rattachés	5-5	165	181
Créance d'impôt exigible		36	214
Autres actifs courants	5-6	243	237
Trésorerie et équivalents	5-8	1 799	1 426
Actifs courants		3 050	2 970
Total de l'actif		19 041	18 746
Passif en K€	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Capital social	D	1 790	1 790
Primes d'émission	D	3 306	3 306
Réserves	D	4 008	4 330
Résultat de l'exercice		-52	-341
Capitaux propres		9 052	9 085
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	9	4 014	4 662
Engagement locatif part à + 1 an		625	0
Provisions à long terme	5-11	133	172
Impôts différés passifs			
Autres passifs non courants			
Passifs non courants		4 772	4 834
Emprunts et dettes financières à moins d'un 1 an		653	741
Engagement locatif part à - 1 an		133	0
Fournisseurs et comptes rattachés		912	823
Dettes d'impôt courant		0	0
Autres passifs courants	5-9	3 519	3 263
Provisions à court terme		0	0
Passifs courants		5 217	4 827
Total du passif		19 041	18 746

Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

B. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en K€

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires	6-1	10 952	10 049
Achats consommés		-2 275	-2 209
Marge brute		8 677	7 840
Autres produits de l'activité		0	0
Charges externes		-1 904	-1 893
Impôts et taxes		-262	-275
Charges de personnel	6-2	-5 542	-5 318
Dotations aux amortissements	5-2	-1 003	-903
Reprises nettes aux provision et aux dépréciation:	5-11	61	73
Autres charges d'exploitation		-19	-13
Autres produits d'exploitation	6-4	20	52
Résultat opérationnel courant	5-12	28	-437
Autres produits et charges opérationnels	6-5		2
Résultat opérationnel	5-12	28	-435
Produits de trésorerie et d'équivalents		8	3
Coût de l'endettement financier brut		-103	-109
Coût de l'endettement financier net (produit)		-95	-106
Autres produits financiers		0	0
Autres charges financières		-2	-2
Résultat avant impôt		-69	-543
Produit d'impôt	6-6	17	202
RESULTAT NET		-52	-341

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Ecarts actuariels nets d'impôts au titre des régimes à prestations définies

-14 **49**

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

-66 **-292**

Nombre d'actions en circulation	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation hors titres en autocontrôle	1 410 141	1 405 246
Résultat opérationnel par action (en euros)	0,02 €	-0,31 €
Résultat net par action (en euros)	-0,04 €	-0,24 €
Résultat net dilué par action (en euros)	-0,04 €	-0,24 €
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par action (en euros)	-0,05 €	-0,21 €
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dilué par action (en euros)	-0,05 €	-0,21 €

(-) si charges et (+) si produits

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (1 432 100 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (21 959 actions en moyenne sur l'année 2019).

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas d'instruments dilutifs. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action.

C. Tableau des flux de trésorerie en K€

	31.12.19	31.12.18
Résultat net consolidé	-52	-341
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	939	832
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Autres produits et charges calculés		
Moins-value de cession	0	-2
Profits et pertes de dilution		
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	887	489
Coût de l'endettement financier net	-100	-106
Produit d'impôt (y compris impôts différés)	-17	-202
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)	770	181
Impôt versé ou reçu (B)	203	218
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C))	389	807
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D)=(A+B+C)	1 362	1 206
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-382	-1 112
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	454
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-82	-21
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	76	43
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes reçus		
Variation des prêts et avances consentis		
Subvention d'investissement reçue	0	121
Variation de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-388	-515
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
Rachats et reventes d'actions propres	33	-21
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Souscription d'emprunts	0	45
Remboursement d'emprunt	-734	-717
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financements)	100	106
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-601	-587
Incidence des variations des cours de devises (G)		
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	373	104
Trésorerie d'ouverture	1 424	1 320
Trésorerie de clôture	1 797	1 424
Variation de trésorerie nette	373	104

D. Etat de variation des capitaux propres en K€

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2017	1 790	3 306	-95	4 464	-67	9 398
Opérations sur titres auto-détenus			-21			-21
Dividendes						
Résultat net au 31/12/2018				-341		-341
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					49	49
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-341	49	-292
Variations de périmètre	1 790	3 306	-116	4 122	-18	9 085
Capitaux propres au 31/12/2018						
Opérations sur titres auto-détenus			33			33
Dividendes						
Résultat net au 31/12/2019				-52		-52
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-14	-14
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-52	-14	-66
Variations de périmètre						
Capitaux propres au 31/12/2019	1 790	3 306	-83	4 070	-32	9 052

E. Notes annexes aux états financiers consolidés

L'activité du groupe Bernard Loiseau est répartie entre deux zones géographiques :

- En Bourgogne

- . **Saulieu** : Relais & Châteaux Bernard Loiseau et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau), au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu, dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine, 21210 Saulieu, qui a une activité de consulting culinaire

- Restaurant Loiseau des Sens, 4 avenue de la gare 21210 Saulieu, dont le fonds de commerce a été créé par Bernard Loiseau SA en juillet 2017, et cédé à la SAS Loiseau des Sens (détenue à 99,62% par Bernard Loiseau SA) en juillet 2018.

- SCI Dumaine, 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu, société civile de patrimoine est propriétaire des locaux dans lesquels sont exploitées les activités de Saulieu, et en partie depuis 2014 celles de Dijon.

. **Beaune** : restaurant Loiseau des Vignes, 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

. **Dijon** : restaurant Loiseau des Ducs, 3 Rue Vauban 21000 Dijon, dont le fonds de commerce a été acquis en mai 2013 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2013, ainsi que le bar à vins La part des anges, 7 Rue Vauban 21000 DIJON dont le fonds de commerce a été acquis en juillet 2014 et dont l'activité a commencé en juillet 2014.

- A Paris :

- Restaurant Loiseau Rive Gauche, au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris.

Bernard Loiseau est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France.

Le siège social de la société mère Bernard Loiseau SA est situé au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu.

Bernard Loiseau SA est cotée à la Bourse de Paris sur le marché Euronext Growth.

Les états financiers consolidés ci-après reflètent la situation comptable de Bernard Loiseau et de ses filiales (ci-après « le Groupe ») ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers consolidés 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 mai 2020, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 24 septembre 2020.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés 2019.

1. Principes généraux

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2019

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements, de leurs améliorations annuelles et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2019 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <https://eur-lex.europa.eu>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou autres textes applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne. L'état d'avancement du processus d'adoption européen est régulièrement mis à jour sur le site de l'EFRAG : <http://efrag.org>.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et autres textes d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2019, à savoir :

- Améliorations annuelles (textes publiés par l'IASB le 12 décembre 2017 relatif au cycle 2015-2017) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 19 : amendements relatifs à la modification, la réduction ou la liquidation de régime,
- IAS 28 : amendements relatifs aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises,
- IFRS 9 : amendement concernant les caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative,
- IFRS 16 : norme relative aux contrats de location,
- IFRIC 23 : interprétation relative aux positions fiscales incertaines.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences significatives sur le résultat net ou les capitaux propres du groupe. Seule la norme IFRS 16 a une incidence, qui mérite d'être prise en compte, en termes de présentation des comptes et d'information financière.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17. Selon cette approche, le Groupe a comptabilisé au 1^{er} janvier 2019 une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux sans risque moyenne OAT 30 ans (moyenne sur 2 ans) à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1^{er} janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux commerciaux.

Les incidences sur les comptes au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- Inscription à l'actif d'un droit d'utilisation pour les baux commerciaux de Loiseau Rive Gauche, Loiseau des Sens et Loiseau des Ducs à hauteur de 870 815 € en valeur brute ;
- Inscription au passif d'une dette de location à due concurrence ;
- Amortissement du droit d'utilisation à hauteur de 118 424 € sur l'exercice 2019 ;
- Comptabilisation d'une charge d'intérêt en résultat financier à hauteur de 11 256 € sur l'exercice 2019 ;
- Neutralisation des charges de locations dans les comptes consolidés à hauteur de 124 394 € sur l'exercice 2019 ;
- Réduction de la dette de location du montant des loyers effectivement acquitté, et accroissement de la dette de location du montant des intérêts pour un montant global de - 113 138 €.

L'impact net sur le résultat du Groupe relatif à l'application d'IFRS 16 est la constatation d'une charge supplémentaire de 5 286 € sur l'exercice 2019.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'autres textes dont l'application n'était pas autorisée ou pas obligatoire au 31 décembre 2019, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS (textes publiés par l'IASB le 29 mars 2018),
- IAS 1 et IAS 8 : amendements concernant la définition de significatif,
- IFRS 3 : amendement relatif à la définition d'une activité,
- IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : amendements en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence,

- IFRS 10 et IAS 28 : amendements relatifs aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- IFRS 14 : norme relative aux comptes de report réglementaire,
- IFRS 17 : norme relative aux contrats d'assurance.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Le bilan ci-dessous résume l'effet de l'application de la norme IFRS 16 sur le bilan d'ouverture des états financiers au 31 décembre 2019 :

Actif en K€	31.12.2018	Impacts liés à la 1ère app.	
		IFRS 16	01/01/2019
Goodwill	835		835
Marques	638		638
Autres immobilisations incorporelles	51		51
Droits d'utilisation de l'actif		103	103
Immobilisations corporelles	12 956		12 956
Immobilisations financières	47		47
Actifs financiers disponibles à la vente	0		0
Impôts différés actifs et créance de carry back	1 249		1 249
Actifs non courants	15 776	103	15 879
Stocks et en-cours	912		912
Clients et comptes rattachés	181		181
Créance d'impôt exigible	214		214
Autres actifs courants	237		237
Trésorerie et équivalents	1 426		1 426
Actifs courants	2 970	0	2 970
Total de l'actif	18 746	103	18 849

Passif	31.12.2018	Impacts liés à la 1ère app.	
		IFRS 16	01/01/2019
Capital social	1 790		1 790
Primes d'émission	3 306		3 306
Réserves	4 330		4 330
Résultat de l'exercice	-341		-341
Capitaux propres	9 085		9 085
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	4 662		4 662
Engagements locatifs-Part à + 1 an		52	52
Provisions à long terme	172		172
Impôts différés passifs	0		0
Autres passifs non courants	0		0
Passifs non courants	4 834	52	4 886
Emprunts et dettes financières à moins d'un 1 an	741		741
Fournisseurs et comptes rattachés	823		823
Engagements locatifs-Part à - 1 an		51	51
Dettes d'impôt courant	0		0
Autres passifs courants	3 263		3 263
Provisions à court terme	0		0
Passifs courants	4 827	51	4 878
Total Passif	18 746	103	18 849

Conformément au règlement de l'ANC n°2016-09 du 2 décembre 2016, le groupe mentionne par ailleurs dans l'annexe des comptes consolidés les informations requises par l'article 2 dudit règlement, à savoir des informations relatives au périmètre de consolidation, aux titres de participation n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, aux effectifs et aux honoraires des commissaires aux comptes.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT auxquelles sont rattachés les goodwill et la marque Bernard Loiseau (cf. note 4.4), l'évaluation des actifs disponibles à la vente (Cf. note 4.7) et la constitution de provisions (cf. note 4.11 et 4.12). Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation de ces hypothèses, la valeur ultérieure réelle des actifs et passifs concernés pourrait faire l'objet d'ajustements au cours des périodes suivantes.

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill et la marque au moins une fois par an. La détermination de leur valeur d'utilité nécessite que le groupe fasse des estimations sur le flux de trésorerie futur attendu et également sur le taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 4.11). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées et détenues directement ou indirectement par Bernard Loiseau S.A., sociétés dont l'objet social est la restauration et l'hôtellerie, ou la détention de participations dans ce domaine d'activité.

Toutes les sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2019 le sont par la méthode de l'intégration globale.

Aucune évolution de périmètre n'a été constatée depuis le 31 décembre 2018.

Le périmètre de consolidation 2019 est ainsi le suivant :

Sociétés	N° Siret	Siège social	% détenion	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation
SA Bernard Loiseau	016 050 023 00015	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	Mère			intégration globale
SCI Dumaine	327 309 241 00013	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,98%	100% (1)	100%	intégration globale
S.A.S Loiseau Des Sens (3)	682 023 122 00042	4 Avenue de la gare 21210 SAULIEU	99,62%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Loiseau des Vignes	381 155 266 00038	31 Rue Maufoux 21200 Beaune	99,52%	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Au Pays De Bresse	306 522 541 00011	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,80%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Loiseau Rive Gauche (2)	582 122 669 00010	5 Rue de Bourgogne	98,80% (2)	100% (1)	100%	intégration globale

75007 PARIS

SARL BL Organisation	440 724 169 00014	4 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	100 %	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Loiseau des Ducs	792 463 382 00020	3 Rue Vauban 21000 DIJON	100 %	100 % (1)	100%	intégration globale

(1) Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

(2) SA Loiseau Rive Gauche est détenue à 98,80% par la SARL Au Pays de Bresse

(3) Suite à l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juillet 2018, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la SAS « Loiseau Rive Droite » en SAS « Loiseau Des Sens »

Méthode de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en retirer des avantages économiques futurs, pouvoir présumé en cas de détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle du Groupe cesse d'être exercé.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

3. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture

L'épidémie Covid-19 et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à porter un ajustement sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

La crise sanitaire de la Covid-19 impacte lourdement l'activité touristique, le secteur de la gastronomie et de l'hôtellerie.

Les annonces du gouvernement ont conduit à la fermeture de nos établissements à compter du 15 mars et jusqu'à nouvel ordre, par arrêté ministériel du 14 mars 2020.

Cette décision de fermeture de la majorité des établissements a été suivie par la décision du confinement du 17 mars 2020 jusqu'au 10 mai 2020.

Ce rapport a été finalisé lors du conseil d'administration de la société qui s'est tenu le 29 mai 2020 à 10 heures. A cette date, tous les établissements du groupe Bernard Loiseau sont toujours fermés. Le 28 mai 2020, le gouvernement a autorisé l'ouverture des bars et restaurants se trouvant en zones vertes en France, à partir du 2 juin 2020, avec un protocole sanitaire très strict.

Le groupe Bernard Loiseau a pu mettre en place toutes les mesures qui lui sont applicables afin de compenser la perte de son chiffre d'affaires et faire face aux charges fixes sur toute la période de fermeture de tous ses établissements.

Cela se traduit notamment par la prise en charge de 100% du chômage partiel versé aux salariés, et le report des charges sociales et fiscales (voire leur annulation future), et le report des échéances d'emprunt sur 12 mois.

Ces mesures garantissent la continuité d'exploitation du groupe tout au long de cette crise sanitaire.

4. Principes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1 Goodwills

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur éventuelles. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de perte de valeur dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31

décembre, date de clôture de l'exercice dans les conditions décrites sous la note 4.4.

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

4.2 Marques

Les fonds de commerce issus de l'apport de la marque et du savoir faire de Bernard LOISEAU, dont le montant brut est de 638 K€ ont été inscrits à l'actif de l'état de situation financière dans le poste « Marques ».

4.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. En cas de cession, le profit ou la perte est la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et corporelle. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 70 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	15 à 70 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 70 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 15 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

4.4 Perte de valeur des actifs immobilisés

Le groupe effectue des tests de perte de valeur de ses éléments incorporels (Goodwills et marques à durée de vie indéfinie) à chaque clôture annuelle ainsi que dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Il effectue également des tests de perte de valeur pour ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables uniquement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (UGT). Le groupe déprécie la valeur d'un actif ou d'une UGT lorsque sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre le prix de cession net et la valeur d'utilité) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. Toute perte de valeur sur le goodwill est irréversible.

La valeur recouvrable des goodwills et des marques a été déterminée par référence à leur valeur d'utilité en utilisant les critères habituellement retenus dans la restauration (multiple de chiffre d'affaires et situation géographique, rentabilité, actualisation des flux futurs de trésorerie). Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2019, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les autres actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2019 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 5.55%, contre 6% en 2018, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années en tenant compte d'une croissance de l'activité comprise entre 2 et 20% selon les établissements, étant précisé que ces flux de trésorerie et

- hypothèses ont été revus en février 2020.
- Taux sans risque de 1%
 - Prime de risque de 5.69%
 - Beta endetté de 1,18
 - Taux de croissance à l'infini de 2%

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition et les marques.

4.5 Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

La participation du Groupe dans une entreprise associée comprend l'écart d'acquisition (net, le cas échéant, de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat net postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Il n'existe plus aucune participation dans une entreprise associée depuis le 31 décembre 2009.

4.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnement.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis au coût amorti si l'impact est significatif.

Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

4.7 Stocks et en cours

Ils sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant, hôtel et spa) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.8 Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées initialement à leur juste valeur (en pratique la valeur nominale) puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe n'ayant aucune créance significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes.

4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et à terme ainsi que des valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie répondent aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et

équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Le respect de ces critères est examiné lors de chaque arrêté comptable.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

4.10 Actions propres

Les actions propres Bernard Loiseau sont imputées en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cessions de ces actions propres, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur l'état du résultat global IFRS.

4.11 Provisions indemnités liées aux retraites et avantages assimilés

Les engagements envers le personnel en matière de retraite sont des régimes à prestations définies qui sont donc provisionnés. Ils sont estimés par Bernard Loiseau, sans recourir à un actuairer, pour l'ensemble du personnel sur la base des droits accumulés et d'une projection des salaires actuels avec la prise en compte du risque de mortalité, du turnover des effectifs, et d'un taux d'actualisation.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée, le groupe comptabilise immédiatement et intégralement les écarts actuariels en capitaux propres, sans reclassement possible ultérieurement en résultat net. Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, ces écarts actuariels sont inscrits sur une ligne spécifique, pour leur montant net d'impôt, dans les « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux des charges sociales : de 20.01% à 47.1% selon les établissements et les catégories de salariés
- Augmentation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 0.63%
- Table de mortalité : TD 88-90

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul en 2019 de la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 0.63%, ce taux est en adéquation avec l'évolution des indices iBoxx, Bloomberg et des OAT supérieurs à 10 ans au 31 décembre 2019.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

Il n'existe pas au sein du Groupe de régimes d'avantages au personnel à cotisations définies.

4.12 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

4.13 Impôts

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA LOISEAU RIVE GAUCHE bénéficient du régime d'intégration fiscale. Depuis le 1^{er} janvier 2005, BL ORGANISATION fait partie de ce groupe d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2015, la Société LOISEAU DES VIGNES fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Le groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Au 31 décembre 2019, les impôts différés s'établissent à 1 272 K€. Ils correspondent essentiellement aux déficits reportables pour 1 226 K€.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de de 4 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée annuellement.

La charge d'impôt est constatée en état du résultat global sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts courants et impôts différés ne sont pas actualisés.

4.14 Subventions et crédits d'impôts

Bernard Loiseau SA bénéficie d'une aide financière accordée par l'ADEME au titre de la réalisation en cours d'une chaufferie bois. Cette aide financière s'analyse comme une subvention d'investissement et relève de la norme IAS 20 (subvention publique liées à des actifs au sens d'IAS 20.3). En terme de présentation, elle est inscrite en produits différés au bilan et figure, à hauteur du montant attribué au 31 décembre 2019, soit 163 K€, en autres passifs non courants. Elle est comptabilisée en produits (dans la rubrique autres produits d'exploitation), selon une base systématique et rationnelle, sur la durée d'utilité de l'actif.

Bernard Loiseau SA bénéficie également d'une autre aide financière accordée par le Conseil Régional Bourgogne-Franche Comté au titre de la réalisation de la Villa Loiseau des Sens. Cette aide financière s'analyse comme une subvention d'investissement et relève de la norme IAS 20 (subvention publique liées à des actifs au sens d'IAS 20.3). En terme de présentation, elle est inscrite en produits différés au bilan et figure, à hauteur du montant attribué au 31 décembre 2019, soit 121 K€, en autres passifs non courants. Elle est comptabilisée en produits (dans la rubrique autres produits d'exploitation), selon une base systématique et rationnelle, sur la durée d'utilité de l'actif.

La SCI Dumaine bénéficie d'une aide financière accordée par le Conseil Régional Bourgogne-Franche Comté au titre de la réalisation de la Villa Loiseau des Sens. Cette aide financière s'analyse comme une subvention d'investissement et relève de la norme IAS 20 (subvention publique liées à des actifs au sens d'IAS 20.3). En terme de présentation, elle est inscrite en produits différés au bilan et figure, à hauteur du montant attribué au 31 décembre 2019, soit 308 K€, en autres passifs non courants. Elle est comptabilisée en produits (dans la rubrique autres produits d'exploitation), selon une base systématique et rationnelle, sur la durée d'utilité de l'actif.

Bernard Loiseau SA bénéficie également d'un crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (26 K€ au titre de 2019). Ce crédit d'impôt entre dans le champ d'application d'IAS 20 puisqu'il n'entraîne pas une réduction du résultat imposable et que la créance sur l'Etat est indépendante du fait qu'il existe un résultat bénéficiaire imposable. Ils s'analysent comme une subvention publique représentant l'aide fournie par les pouvoirs publics (IAS 20.3). En terme de présentation, il est présenté comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire en réduction des charges

auxquelles ils sont liés selon IAS 20.29 (au cas présent, en réduction des charges de personnel).

4.15 Contribution économique territoriale (C.E.T)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne taxe professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le groupe Bernard Loiseau comptabilise les deux composantes de la C.E.T en charges opérationnelles sans changement par rapport au classement retenu précédemment.

4.16 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du groupe Bernard Loiseau sont :

- Bourgogne :
 - . Saulieu : Relais & Châteaux et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau) au 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie de luxe,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine à Saulieu qui a une activité de consulting culinaire,
 - Restaurant Loiseau des Sens, 4 avenue de la gare à Saulieu qui a une activité de restauration.
 - . Beaune : Restaurant Loiseau des Vignes 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.
 - . Dijon : Restaurant Loiseau des Ducs, 3 Rue Vauban 21000 Dijon, dont le fonds de commerce a été acquis en mai 2013 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2013, ainsi que le bar à vins La part des anges, 7 Rue Vauban 21000 DIJON dont le fonds de commerce a été acquis en juillet 2014 et dont l'activité a commencé en juillet 2014.
- Paris :
 - Restaurant Loiseau Rive Gauche au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris.

4.17 Gestion des risques

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 4 667 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les neuf emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 3.30%, 2.20%, 2.19%, 1.80%, 1.78%, 1.65%, 0.90% et 0.50 %.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme, aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé de défaillance de ses clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

Au 31/12/2019	Emprunts	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
En K€				
Echu	5	0	0	5
Inférieur à 3 mois	186	945	2 120	3 251
3 à 12 mois	462	100	815	1 377
1 à 5 ans	1 740	336	66	2 142
Supérieur à 5 ans	2 274	289	518	3 081
Total	4 667	1 670	3 519	9 856

Au 31/12/2018	Emprunts	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
En K€				
Echu	6	0	0	6
Inférieur à 3 mois	182	823	2 109	3 114
3 à 12 mois	552	0	554	1 106
1 à 5 ans	2 030	0	66	2 096
Supérieur à 5 ans	2 633	0	534	3 167
Total	5 403	823	3 263	9 489

Risque de capital

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2019, à l'exception :

- de la société SA Loiseau Rive Gauche qui exploite le fonds de commerce du restaurant Loiseau Rive gauche. Une assemblée générale mixte a été convoquée le 24 mai 2012 pour confirmer la poursuite d'activité de ce restaurant,

- et de la SARL Loiseau des Ducs.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

4.18 Parties liées et rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux

En application de la norme IAS 24, il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées.

5. NOTES SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Les montants sont exprimés en K€

5.1 Etat des Goodwill et de l'actif immobilisé

2019	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
Goodwill	835	0	0		835
Marques	638	0	0	0	638
Autres immobilisations incorporelles	176	6	0	0	182
Droits utilisations de l'actif (1)	103	768	0	0	871
Terrains	717	0	0	0	717
Constructions et agencements	19 927	82	0	0	20 009
Installations techniques, matériel et outillage.	3 672	146	-35	0	3 783
Autres immobilisations corporelles	2 721	46	0	0	2 767
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	0	37	0	0	37
Immobilisations corporelles	27 037	311	-35	0	27 313
Participations dans des entreprises associées	0	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	47	82	-76	0	53
Immobilisations financières	47	82	-76	0	53
Actifs financiers disponibles à la vente	0				0
Total général	28 836	1 167	-111	0	29 892

(1) Suite IFRS 16

2018	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
Goodwill	835				835
Marques	638				638
Autres immobilisations incorporelles	172	13	-9		176
Terrains	690	27			717
Constructions et agencements	19 719	228	-20		19 927
Installations techniques, matériel et outillage.	3 577	160	-65		3 672
Autres immobilisations corporelles	2 587	563	-432	3	2 721
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	3			-3	0
Immobilisations corporelles	26 576	978	-517	0	27 037
Participations dans des entreprises associées	0				0
Autres participations	0				0
Prêts et autres immobilisations financières	69	21	-43		47
Immobilisations financières	69	21	-43		47
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	0				0
Total général	28 290	1 012	-569		28 733

Le poste Goodwill comprend en 2019 :

2019	Valeur brute	Valeur nette
Goodwill « SA Loiseau Rive Gauche »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
Goodwill « SARL Loiseau des Ducs »	20	20
Goodwill « Part des Anges »	60	60
Total	835	835

Le poste Goodwill comprend en 2018 :

2018	Valeur brute	Valeur nette
Goodwill « SA Loiseau Rive Gauche »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
Goodwill « SARL Loiseau des Ducs » acquis en 2013	20	20
Goodwill « Part des Anges » acquis en 2014	60	60
Total	835	835

5.2 Etat des amortissements

2019	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Montant Fin d'exercice
Goodwill	0				0
Marques	0				0
Autres immobilisations incorporelles	125	12	0	0	137
Droits utilisation actifs (1)		119			119
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	9 666	550			10 216
Installations techniques, matériel et outillage	2 940	166	-35		3 071
Autres immobilisations corporelles	1 475	155			1 630
Sous total	14 081	871	-35	0	14 917
Total	14 206	1 002	-35	0	15 173

(1) Amortissement du droit d'utilisation dans le cadre de l'application d'IFRS 16

2018	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Montant Fin d'exercice
Goodwill	0	0	0		0
Marques	0	0	0		0
Autres immobilisations incorporelles	111	14	0		125
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	9 106	564	-4		9 666
Installations techniques, matériel et outillage	2 815	157	-32		2 940
Autres immobilisations corporelles	1 345	168	-38		1 475
Sous total	13 266	889	-74	0	14 081
Total	13 377	903	-74	0	14 206

5.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Il n'y a plus d'actifs financiers disponibles à la vente depuis le 31 décembre 2019.

5.4 Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2019			31/12/2018
	brut	Dépréciation	net	Net
Liquides, solides, produits Bien être et produits d'entretien	650	0	650	739
Marchandises	162	-5	157	173
Total	812	-5	807	912

5.5 Clients et comptes rattachés

	31/12/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés < 1 an	166	182
Clients et comptes rattachés > 1 an		
Pertes de valeur	-1	-1
Total	165	181

5.6 Autres actifs courants

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Personnel et comptes rattachés (1)	0	0	0	6
TVA	74	0	74	60
Avances et acomptes fournisseurs	11	0	11	7
Produits à recevoir des prestations de consulting	39	0	39	36
Charges constatées d'avance	117	0	117	128
Autres créances	2	0	2	0
Total	243	0	243	237

(1) Il s'agit principalement des indemnités à recevoir au titre des contrats aidés.

Antériorité des actifs nets non dépréciés

2019	Net au 31/12/19	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Clients et comptes rattachés (2)	165		155	10	9	1			
Autres actifs courants									
Personnel et comptes rattachés (*)	0		0						
TVA	74		74						
Avances et acomptes fournisseurs	11		11						
Produits à recevoir des prestations de consulting	39		39						
Charges constatées d'avances	117	117							
Créances diverses	2		2						
Total autres actifs courants (3)	243	117	126						
Total général (1)+(2)+(3)	408	117	281	10	9	1			

(*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

2018	Net au 31/12/18	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Clients et comptes rattachés	181		147	34	19	15	0	0	0
Autres actifs courants									
Personnel et comptes rattachés (*)	6		6						
TVA	60		60						
Avances et acomptes fournisseurs	7		7						
Produits à recevoir des prestations de consulting	36		36						
Charges constatées d'avances	128	128							
Créances diverses									
Total autres actifs courants (3)	237	128	109	34	19	15	0	0	0
Total général (1)+(2)+(3)	418	128	256	34	19	15	0	0	0

(*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

Les créances clients non échues correspondent principalement à des clients recouchants à l'hôtel le 31 décembre et à des forfaits en attente de remboursement par les Relais & Châteaux.

5.7 Trésorerie et équivalents

En K€	Nature	Valeur Historique au 31/12/2019	Valeur dans l'état de situation financière au 31/12/2019	Valeur de marché (Juste valeur) au 31/12/2019
Disponibilités	Comptes courants et comptes à terme	1 799	1 799	1 799
Placement Cardif SICAV	Placements monétaires			
Trésorerie et équivalents		1 799	1 799	1 799
Agios et découverts				-2
Trésorerie nette au tableau de flux				1 797

5.8 Autres passifs courants

	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes clients	1 595	1 073
Personnel et organismes sociaux	1 152	1 405
TVA	103	85
Autres dettes fiscales et sociales	62	78
Produits constatés d'avance	606	621
Autres dettes	1	1
Total	3 519	3 263

5.9 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1,25€
2. Actions /parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice.		
4. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1,25€

Note : L'assemblée générale du 20/06/2019 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU SA à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 19 323 actions en autocontrôle au 31/12/2019.

5.10 Etat des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions à long terme				
Provisions pour impôts	0		0	0
Autres provisions (retraite)	172		-39	133
Total des provisions à long terme	172	0	-39	133
Provisions à court terme				
Provision pour impôts	0	0	0	0
Autres provisions	0	0	0	0
Total des provisions court terme	0	0	0	0
Total général	172	0	-39	133
Dont dotations, reprises et IS				
- d'opérationnel courant		0	-39	
- d'opérationnel non courant				
- financière		0	0	
- Charge d'impôt		0	0	

5.11 Information sectorielle relative à l'état de situation financière et à l'état du résultat net en K€ :

L'information sectorielle selon les deux secteurs opérationnels Bourgogne et Paris est la suivante :

2019	Bourgogne	Paris	Total 2019
Goodwill	380	455	835
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	12 124	272	12 396
Stock et en cours	768	39	807
Trésorerie et équivalents	1 729	70	1 799
Actifs courants	2 906	144	3 050
Passifs non courants	4 767	5	4 772
Passifs courants	4 846	371	5 217

2019	Bourgogne	Paris	Total 2019
Chiffre d'affaires	9 834	1 118	10 952
Dont Restauration	7 159	1 118	8 277
Hôtellerie	1 438	0	1 438
Autres	1 237	0	1 237
Résultat opérationnel	165	-137	28
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	-6	-46	-52
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	0
Résultat net consolidé	-6	-46	-52

2018	Bourgogne	Paris	Total 2018
Goodwill	380	455	835
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	12 653	303	12 956
Stock et en cours	871	41	912
Trésorerie et équivalents	1 329	97	1 426
Actifs courants	2 813	157	2 970
Passifs non courants	4 834	0	4 834
Passifs courants	4 542	285	4 827

2018	Bourgogne	Paris	Total 2018
Chiffre d'affaires	8 902	1 147	10 049
Dont Restauration	6 426	1 147	7 573
Hôtellerie	1 390	0	1 390
Autres	1 086	0	1 086
Résultat opérationnel	-457	23	-434
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	-424	83	-341
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	0
Résultat net consolidé	-424	83	-341

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2019 s'élèvent à 311 K€ dont 268 K€ concernent le secteur de la Bourgogne et 43 K€ concernent Paris.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2018 s'élèvent à 978 K€ dont 952 K€ concernent le secteur de la Bourgogne et 26 K€ concernent Paris.

6. Notes sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

6.1 Chiffre d'affaires

	2019	2018
Chiffre d'affaires	10 952	10 049
Dont Restauration	8 277	7 573
Hôtellerie	1 438	1 390
Autres	1 237	1 086

Le chiffre d'affaires consolidé en 2019 est de 10 952 K€, contre 10 049 K€ en 2018, soit une augmentation de 9%.

6.2 Charges de personnel

	2019	2018
Salaires et indemnités bruts	4 170	3 798
Charges sociales	1 372	1 521
Total charges de personnel (1)	5 542	5 319
Engagements de retraite (2)	133	172

(1) Charges inscrites en état du résultat global.

(2) Engagements inscrits au passif de l'état de situation financière en provision à long terme.

6.3 Effectif moyen du Groupe

2019	Bernard Loiseau SA	Loiseau Des Ducs SARL	Loiseau des Vignes SA	Loiseau Rive Gauche SA	Loiseau des Sens SAS	Total
Cadres	9	3	4	6	3	25
Agents de maîtrise et techniciens	4	0	0	0	0	4
Employés	70	9	8	5	5	97
Apprentis	0	1	1	0	1	3
Total	73	13	13	11	9	129

2018	Bernard Loiseau SA	Loiseau des Ducs SARL	Loiseau des Vignes SA	Loiseau Rive Gauche SA	Loiseau des Sens SAS	Total
Cadres	10	3	4	6	1	24
Agents de maîtrise et techniciens	4	0	0	0	0	4
Employés	68	9	8	5	6	96
Apprentis	0	1	0	0	0	1
Total	82	13	12	11	7	125

6.4 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation concernent principalement les amortissements des subventions sur investissement reçues pour un montant de 20 K€.

6.5 Autre produits et charges opérationnels

Il n'y a pas d'autres produits et charges opérationnels en 2019.

6.6 Impôts

a- Rationalisation de l'impôt

Résultat consolidé avant impôt	-69
Résultat des sociétés mises en équivalence	0

Résultat comptable avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	-69
Taux de l'impôt	28%
Charge d'impôt théorique (produit)	-19
Différences permanentes	-3
Autres	5
Régularisation Taux IS	0
Impôt réel (produit)	-17

b- Ventilation de la charge d'impôt :

Impôts différés (produit)	17 K€
Reprise provision impôt pour étalement des produits d'assurance	0 K€
Impôts exigibles	0 K€
Total	17 K€

Le poste Impôts différés actifs et la créance de Carry Back figurant à l'état de situation financière avec un montant de 1 272 K€ correspond aux reports déficitaires pour 1 226 K€ et les différences temporaires pour 46 K€.

7. Résultats par action

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Nombre d'actions en circulation	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation (hors titres en autocontrôle)	1 410 141	1 405 246
Résultat opérationnel consolidé en K€	28	-435
Résultat net consolidé en K€	-52	-341
Résultat opérationnel consolidé par action en euros	0.02	-0.31
Résultat net consolidé par action en euros	-0.04	-0.24
Résultat net dilué par action en euros	-0.04	-0.24
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par action en euros	-0.05	-0.21
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dilué par actions en euros	-0.05	-0.21

8. Rapprochement du nombre d'actions en circulation entre le début et la fin de l'exercice

	<u>Au 01/01/2019</u>	<u>Variation</u>	<u>Au 31/12/2019</u>
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 401 382	+11 395	1 412 777

	<u>Au 01/01/2018</u>	<u>Variation</u>	<u>Au 31/12/2018</u>
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 408 921	-7 539	1 401 382

9. Dettes financières

Les emprunts en cours de remboursement sont :

- Un premier emprunt de 250 K€ contracté par la société SCI Dumaine en 2005, sur une durée de 15 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.55%, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 21 K€,
- Un deuxième emprunt de 400 K€ contracté par la société Loiseau des Ducs en 2013, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.80%, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 30 K€,
- Un troisième emprunt de 145 K€ contracté par la société Loiseau des Ducs 2013, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.80%, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 22 K€,
- Un quatrième emprunt de 480 K€ a été contracté par la SCI Dumaine en juin 2014 pour financer l'acquisition d'un immeuble situé à Dijon, 5 et 7 rue Vauban, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.65%, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 113 K€,
- Un cinquième emprunt de 300 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2015 pour financer en partie la construction de la chaufferie bio-masse centralisée, sur une durée de 5 ans, avec un taux fixe de 0.90 %, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 18 K€.
- Un sixième emprunt de 1 000 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2016 pour financer les aménagements intérieurs du spa, du restaurant et de la salle de séminaire de la « Villa Loiseau des Sens », sur une durée de 7 ans, avec un taux d'intérêt de 0,90%, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 609 K€.
- Un septième emprunt de 4 500 K€ a été contracté par la SCI Dumaine en 2016 pour financer la construction de la « Villa Loiseau des Sens », sur une durée de 15 ans auprès de la Société Générale avec un taux de 2,20 %, de la BNP avec un taux de 1,78% et du LCL avec un taux de 2,19%, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 3 786 K€.
- Un huitième emprunt de 136 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2016 pour financer en partie la construction de la chaufferie bio-masse centralisée, sur une durée de 5 ans, avec un taux fixe de 0,50 %, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 53 K€.
- Un neuvième emprunt de 45 K€, a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2018 pour financer un véhicule de société, sur une durée de 2 ans, avec un taux d'intérêt de 3.30%, et dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 10 K€.

Ces 9 emprunts ne sont pas assortis de covenants bancaires.

La quote-part des dettes financières à moins de 1 an est de 648 K€.

10. Engagements hors bilan

- Dettes garanties par des sûretés réelles

En K€	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	4 600
Total	4 600

- Nature des sûretés réelles consenties

Au niveau de la SCI Dumaine, un emprunt dont le solde au 31/12/2019 est de 21 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet de prises d'hypothèques en 2005.

Au niveau de la SCI Dumaine, un emprunt dont le solde au 31/12/2019 est de 113 K€ consenti par la société Générale a fait l'objet d'un nantissement de compte de titres financiers à hauteur de 250 K€ pour une durée de 6

ans.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31/12/2019 est de 18 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31/12/2019 est de 609 K€ consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale.

Au niveau de la SCI Dumaine, un emprunt dont le solde au 31/12/2019 est de 3 786 K€ consenti conjointement par la Société générale, la BNP et le LCL, a fait l'objet d'une hypothèque sur des biens immobiliers.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31/12/2019 est de 53 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 136 K€ pour une durée de 5 ans.

11. Honoraires des commissaires aux comptes

	Mazars	Auditis	Total
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	2019	2019	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Bernard Loiseau SA	15	15	30
Loiseau Des Sens SAS	3		3
Loiseau des Vignes SA	4		4
Loiseau Rive Gauche SA		4	4
<i>Sous-total</i>	22	19	41
Services autres que la certification des comptes	0	0	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0
TOTAL	22	19	41

	Mazars	Auditis	Total
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	2018	2018	2018
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Bernard Loiseau SA	15	15	30
Loiseau Des Sens SAS (Ex Loiseau Rive Droite)	3		3
Loiseau des Vignes SA	4		4
Loiseau Rive Gauche SA		4	4
<i>Sous-total</i>	22	19	41
Services autres que la certification des comptes	0	0	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0
TOTAL	22	19	41

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BERNARD LOISEAU SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « *Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2019* » de la note E - 1 de l'annexe des comptes consolidés qui expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne que votre société a appliqués à compter du 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2019 » de la note E - 1 aux états financiers expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note E - 1 aux états financiers.

- La Direction procède systématiquement, et à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des marques et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note E - 4.4 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note E - 4.4 donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Annecy et à Dijon, le 29 mai 2020

Les Commissaires aux comptes

Auditis

Philippe Dandon

Mazars

Alain Chavance

COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA

BILAN ACTIF (en K€)

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	788	122	666	670
Immobilisations corporelles	10 430	7 077	3 353	3 534
Immobilisations financières	1 286	0	1 286	1 284
Total actif immobilisé	12 504	7 199	5 305	5 488
Stocks et en cours	608	5	603	706
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	118	1	117	144
Impôts sur les bénéfiques	36	0	36	188
Autres créances et comptes de régularisations	2 794	0	2 794	2 790
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	1 177	0	1 177	815
Total actif circulant	4 733	6	4 727	4 643
TOTAL ACTIF	17 237	7 205	10 032	10 131

BILAN PASSIF (en K€)

	NET 31/12/2019	NET 31/12/2018
Capital social	1 790	1 790
Primes d'émission, fusion	3 306	3 306
Réserve légale	179	179
Autres réserves	612	612
Report à nouveau	-1 829	- 1 151
Résultat exercice	-339	-678
Subvention d'investissement	284	292
Capitaux propres	4 003	4 350
Provisions	502	457
Emprunts et dettes financières	2 938	3 008
Avances et acomptes reçus	1 111	756
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519	472
Dettes fiscales et sociales	927	1 041
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31	30
Autres dettes	1	17
Total dettes	5 527	5 324
TOTAL PASSIF	10 032	10 131

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

	2019	2018	Variation en K€
Chiffre d'affaires net	6 362	6 128	234
Production immobilisée	0	0	0
Subvention d'exploitation	3	39	-36
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges	370	267	103
Total des produits d'exploitation	6 735	6 434	301
Achats consommés	-1 279	-1 341	62
Autres charges d'exploitation	-2 096	-2 052	-44
Impôts, taxes et versements assimilés	-205	-191	-14
Charges de personnel	-3 584	-3 663	79
Dotations aux amortissements	-351	-372	21
Dotations dépréciations et provisions	-1	0	-1
Total des charges d'exploitation	7 516	-7 619	103
Résultat d'exploitation	-781	-1 185	404
Produits financiers	396	403	-7
Charges financières	-48	-49	1
Résultat financier	348	354	-6
Résultat courant avant impôts	-433	-831	398
Produits exceptionnels	55	533	-478
Charges exceptionnelles	-9	-451	442
Résultat exceptionnel	46	82	-36
Impôts sur les résultats	48	71	-23
RESULTAT NET	-339	-678	339

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 10 032 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste avec un déficit de 339 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/19 au 31/12/19.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 mai 2020, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 24 septembre 2020.

A. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat négatif net après impôt de 339 109,63 €.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2019 un déficit net de 339 109,63 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale que cette somme soit affectée en report à nouveau.

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

L'épidémie Covid-19 et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à porter un ajustement sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

La crise sanitaire de la Covid-19 impacte lourdement l'activité touristique, le secteur de la gastronomie et de l'hôtellerie.

Les annonces du gouvernement ont conduit à la fermeture de nos établissements à compter du 15 mars et jusqu'à nouvel ordre, par arrêté ministériel du 14 mars 2020.

Cette décision de fermeture de la majorité des établissements a été suivie par la décision du confinement du 17 mars 2020 jusqu'au 10 mai 2020.

Ce rapport a été finalisé lors du conseil d'administration de la société qui s'est tenu le 29 mai 2020 à 10 heures. A cette date, tous les établissements du groupe Bernard Loiseau sont toujours fermés. Le 28 mai 2020, le gouvernement vient d'autoriser l'ouverture des bars et restaurants se trouvant en zones vertes en France, à partir du 2 juin 2020, avec un protocole sanitaire très strict.

Le groupe Bernard Loiseau a pu mettre en place toutes les mesures qui lui sont applicables afin de compenser la perte de son chiffre d'affaires et faire face aux charges fixes sur toute la période de fermeture de tous ses établissements.

Cela se traduit notamment par la prise en charge de 100% du chômage partiel versé aux salariés, et le report des charges sociales et fiscales (voire leur annulation future), et le report des échéances d'emprunt sur 12 mois.

Ces mesures garantissent la continuité d'exploitation du groupe tout au long de cette crise sanitaire.

C. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France : le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2019 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 70 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 à 70 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 70 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 25 ans
- Installations générales	5 à 40 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

Les fonds commerciaux sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

La société applique depuis le 1^{er} janvier 2017 les nouvelles règles issues du règlement n° 2016-07 de l'Autorité des normes comptables du 4 novembre 2016 ayant modifié le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général. Ces nouvelles règles concernaient en particulier pour la société la comptabilisation et la dépréciation du fonds commercial (inscrit en immobilisations incorporelles pour un montant brut et net de 638 K€). Elles n'ont pas eu d'incidence sur le traitement du fonds commercial dans les comptes annuels au 31 décembre 2019 et n'ont entraîné aucune dépréciation dudit fonds commercial.

2. Perte de valeur des actifs

Le fonds commercial est valorisé à sa valeur d'apport. Chaque année, sa valeur d'inventaire est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par référence aux critères habituellement retenus dans la restauration et aux perspectives d'avenir sur la base d'une approche de valorisation par les cash-flows futurs actualisés à un taux de 5,55%. La valeur actuelle du fonds commercial étant supérieure à la valeur comptable nette au 31 décembre 2019, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation à cette date.

3. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire (définie par l'entreprise) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice corrigé des éventuelles plus values latentes, la rentabilité des sociétés concernées, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4. Stocks

Les stocks sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

6. Dettes fiscales

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA LOISEAU RIVE GAUCHE bénéficient du régime d'intégration fiscale. Depuis janvier 2005, BLO fait partie de ce groupe d'intégration fiscale. Et depuis janvier 2015, la SA Loiseau des Vignes fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés concernées conduisent à une charge d'impôt dans les filiales (Au Pays de Bresse et Loiseau Rive Gauche) identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La société mère enregistre quant à elle le solde par rapport au résultat d'ensemble, et constitue, le cas échéant, une provision lorsque la restitution des économies d'impôt aux filiales déficitaires est probable.

La société SA Loiseau Rive Gauche ayant un résultat fiscal déficitaire en 2019, une provision d'impôt a été constatée pour un montant de 45 K€ au 31 décembre 2019.

7. Engagements en matière de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux. Ils font par contre l'objet d'une évaluation actuarielle, conforme aux dispositions de la norme IAS 19. Le montant global des droits acquis au 31/12/2019 s'élève à 121 K€.

8. Nature des sûretés consenties

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt contracté en 2015, dont le solde au 31/12/2019 est de 18 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau en 2016, l'emprunt de 1 000 K€, dont le solde au 31 décembre 2019 est de 609 K€, consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale.

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt contracté en 2016, dont le solde au 31/12/2019 est 53 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 136 K€ pour une durée de 5 ans.

9. Provisions

Les provisions pour risques et les provisions pour charges sont évaluées en fonction du risque connu à la clôture de l'exercice des litiges et charges ayant leur origine avant la clôture de l'exercice 2019. Ces provisions sont déterminées en fonction du risque estimé sur la base de dossiers techniques.

10. Fiscalité latente

Aucun élément significatif n'est à mentionner.

D. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont exprimés en K€.

1. Etat de l'actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	782	6	0	0	788
Terrains et agencements	544	0	0	0	544
Constructions, installation générale, agencement	5 856	32	0	0	5 888
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 838	112	-35	0	2 915
Matériel de transport, informatique, mobilier et autres	1 067	15	0	0	1 082
Immobilisations en cours - acompte sur immobilisations	0	1	0	0	1
Total des immobilisations corporelles	10 305	160	-35	0	10 430
Autres participations	995	0	0	0	995
Prêts et autres immobilisations financières	292	149	-150	0	291
Total des immobilisations financières	1 287	149	-150	0	1 286
Total des immobilisations	12 374	315	-185	0	12 504

Note : Les diminutions sont constituées de cessions ou de mise au rebut.

2. Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	112	11	0	123
Terrains et agencements	378	6	0	384
Constructions, installation générale, agencement	3 473	162	0	3 635
Installations techniques, matériel et outillage	2 369	111	-35	2 445
Autres immobilisations corporelles	551	61	0	612
Immobilisations corporelles	6 771	340	-35	7 076
TOTAL GÉNÉRAL	6 883	351	-35	7 199

3. Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Provisions				
Provisions pour litiges				
Provisions amendes et pénalités				
Provisions pour impôts	457	45	0	502
Provisions grosses réparations				
Autres provisions				
Sous total	457	45	0	502
Dépréciations				
Des immobilisations				
Incorporelles				
Corporelles				
Titres équivalents				
Financières	3	0	-3	0
Des stocks et en cours	5	0	0	5
Des comptes clients	0	1	0	1
Autres	0	0	0	0
Sous total	8	1	-3	6
Total général	465	46	-3	508
Dont dotations, reprises et IS				
- d'exploitation		1		
- financières			3	
- exceptionnelles				
- Impôt sur les sociétés		45		

Les provisions reprises parce qu'utilisées sont de 0 K€.

Les provisions reprises parce que devenues sans objet s'élèvent à 3 K€.

4. Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Liquides et solides	458	0	457	545
Marchandises	151	-5	146	161
Total	608	-5	603	706

5. Etat des échéances, des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A - 1 AN	A + 1 AN
Créances rattachées à participation	24	0	24
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières (1)	267	0	267
Clients douteux ou litigieux	2	2	0
Autres créances clients	117	117	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Organismes sociaux	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	36	36	0
TVA	27	27	0
Groupes et associés (Note 6)	2 667	2 667	0
Débiteurs divers	6	6	0
Charges constatées d'avance	93	93	0
TOTAUX	3 239	2 948	291
- prêts accordés en cours d'exercice	0		
- remboursements obtenus en cours d'exercice	0		
- prêts et avances consentis aux associés	0		

(1) Correspond principalement à des dépôts et cautionnements dont 182 K€ de cautionnement chez la SCI DUMAINE et au contrat de liquidité pour 84 K€.

Etat des dettes	Montant Brut	A - 1 AN	DE 1 A 5	A + 5 ANS
Emprunts et dettes à - 2 ans	1	1	0	0
Etablissements de crédit à + 2 ans	690	213	477	0
Dettes rattachées à des participations : cpte crt SCI	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	519	519	0	0
Personnel et comptes rattachés	490	490	0	0
Sécurité sociale et autres organismes.	316	316	0	0
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
TVA	72	72	0	0
Autres impôts et taxes	49	49	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31	31	0	0
Groupe et associés (Note 6)	2 247	2 247	0	0
Autres dettes	1 111	1 111	0	0
Produits constatés d'avance	1	1	0	0
TOTAUX	5 527	5 050	477	0
- Emprunts souscrits au cours de l'exercice	0			
- Emprunts remboursés au cours de l'exercice	278			
- Emprunts et dettes auprès des associés	0			

6. Détail du poste «groupe et associés»

En K€	BL SA Prêteur	BL SA Emprunteur
SARL Pays de Bresse	180	0
SAS Loiseau Des Sens	0	280
SA Loiseau des Vignes	0	684
SA Loiseau des Vignes Compte courant intégration fiscale	47	0
EURL BL Organisation	0	1 283
EURL BL Organisation Compte courant intégration fiscale	20	0
SA Loiseau Rive Gauche	1 895	0
SARL Loiseau des Ducs	525	0
Total	2 667	2 247
Créances rattachées à des participations :		
SCI Dumaine	24	0
Total Groupe	2 691	2 247

7. Détail du poste « Fonds commercial »

Le poste Fonds Commercial dont le total hors droit au bail s'élève à 638 K€ comprend :

Eléments achetés (Hôtellerie restauration Saulieu)	62 K€
Eléments reçus en apport (activité Consultant culinaire)	576 K€

Total ----- **638 K€**

Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, ni d'aucune provision compte tenu de leur valeur actuelle au 31 décembre 2019.

8. Tableau des filiales et participations

Montants en euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par BL SA à ses filiales et participations	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé par la société dans l'exercice
				Brute	Nette					
SCI DUMAINE	7 500	3 163 949	99,98%	164 962	164 962	0	0	789 208	374 142	345 242
SAS LOISEAU DES SENS	46 750	482 480	99,62%	540 236	540 236	0	0	788 072	2 238	0
SARL AU PAYS DE BRESSE	7 500	61 028	99,80%	126 142	126 142	179 711	0	0	-100	0
SA LOISEAU DES VIGNES	55 000	847 868	99,52%	104 842	104 842	0	0	1 352 846	122 739	0
EURL BL ORGANISATION	8 000	1 236 451	100%	8 000	8 000	0	0	71 120	52 499	0
SARL LOISEAU DES DUCS	50 000	-256 824	100%	50 000	50 000	525 187	0	1 336 241	136 675	0

9. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		994
Créances rattachées à des participations		24
Caution – dépôt de garantie		180
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		2667
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunt et dettes financières divers		2 247
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		0
Produits de participation		345
Autres produits financiers		39
Charges financières		38
Dividendes reçus		
Produit exceptionnel retour meilleure fortune		47
Abandon de compte courant		
Prix de cession des immobilisations cédées		
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées		

10. Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93
Dettes fournisseurs immobilisations et comptes rattachés	0
Dettes fiscales et sociales	453
Autres dettes diverses	0
Total	547

11. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	93	1
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
Total	93	1

12. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1.25 euros
2. Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1.25 euros

Note : L'assemblée générale du 20/06/2019 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 19 323 actions en auto-contrôle au 31/12/2019.

13. Tableau de variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

En K€	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvent° D'invest.	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1 790	3 306	791	-1 151	-678	292	4 350
Affectation du résultat de l'exercice 2018				-678	678		0
Réaffectation Report à nouveau							
Distribution dividendes					0	0	0
Résultat net de l'exercice 2019					-339		-339
Subvention d'investissement						-8	-8
Capitaux propres au 31 décembre 2019	1 790	3 306	791	-1 829	-339	284	4 003

14. Valeurs Mobilières de Placement

	Nature	Valeur comptable au 31/12/2019	Valeur de marché au 31/12/2019
SICAV Monétaires	Placements monétaires	0	0
Placement Cardif	Placements monétaires	0	0
Total		0	0

E. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont exprimés en K€.

1. Ventilation du chiffre d'affaires net

	2019	2018
Ventes de marchandises		
- Boutique	347	357
Production vendue		
- Prestations consultant culinaire (location gérance de BL Organisation)	14	14
- Loiseau des Sens	0	296
- Restauration SAULIEU	3 691	3 374
- Hôtellerie SAULIEU	1 438	1 414
- SPA SAULIEU	794	644
- Cessions intragroupe	65	32
- Autres (taxes de séjour)	13	0
Total	6 362	6 128

2. Détail des charges et produits financiers

En K€	Charges financières	Produits financiers
Charges et produits financiers des entreprises liées	38	39
Dividendes perçus des entreprises liées		345
Charges et produits financiers sur vente actions propres	2	6
Autres charges et produits financiers		3
Intérêts des emprunts	8	
Dotations/reprises aux provisions sur actions propres		3
Total	48	396

3. Détail des charges et produits exceptionnels

En K€	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Retour à meilleure fortune SA Loiseau des vignes (1)	0	47	47
Autres (amortissement subvention, pénalités...)	9	8	-1
Total	9	55	46

(1) Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne

(devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices de 2012 à 2018, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 376 K€. Au 31 décembre 2019, les conditions déterminantes du retour à meilleure fortune s'appliquent, la société Loiseau des Vignes a remboursé 47 K€.

4. Ventilation de la charge d'impôt

- Impôts sur les bénéfices (produit)	93 K€
- Provision pour impôt sur perte SA Loiseau Rive Gauche (charge)	-45 K€
Impôt sur les bénéfices (produit)	48 K€

5. Effectif moyen

	2019	2018
Cadres	9	10
Agents de maîtrise et techniciens	4	4
Employés	70	68
Apprentis	0	0
Total	83	82

6. Produits et charges financiers concernant des entreprises liées

K€	2019	2018
Produits financiers	39	35
Dividendes perçus	345	365
Charges financières	38	35

7. Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux s'élève au titre de l'exercice 2019 à 589 K€.

F. AUTRES INFORMATIONS

1. Engagements financiers et dettes garanties par des sûretés réelles

Au niveau de la SA Bernard Loiseau, un emprunt dont le solde au 31 décembre 2019 est de 18 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

L'emprunt de 1 000 K€, dont le solde au 31 décembre 2019 est de 609 K€, consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale.

L'emprunt de 136 K€, dont le solde au 31 décembre 2019 est de 53 K€, consenti par le Société Générale a fait

l'objet d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 136 K€ pour une durée de 5 ans.

2. Abandon de créance

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices de 2012 à 2018, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 376 K€. Au 31 décembre 2019, les clauses ont également pu s'appliquer pour un montant de 47 K€.

3. Parties liées

Aucune information n'est à mentionner sur les parties liées au regard du règlement 2010-02 du 2 septembre 2010 de l'autorité des normes comptables.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BERNARD LOISEAU SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La Direction de votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des fonds commerciaux ainsi que des titres de participation procède de ces estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la direction de la société, décrites dans les notes C - 2 et C - 3 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy et à Dijon, le 29 mai 2020

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Annecy et à Dijon le 29 mai 2020

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Art. L. 225-209 du code du commerce)

(Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2020 – Neuvième Résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BERNARD LOISEAU SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale, dans sa cinquième résolution, et serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la cinquième résolution de cette Assemblée.

Fait à Annecy et à Dijon, le 29 mai 2020

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2019**

Aux actionnaires,

En En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à six cent quatre-vingt-quatorze cent cinquante-cinq euros (694 155 euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à Annecy et à Dijon, le 29 mai 2020

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport spécial sur la réalisation des Opérations d'achat d'actions

Aux actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005. Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2017 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 21 juin 2018 et 20 juin 2019 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2020.

A. BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

1. Programme autorisé par l'assemblée générale du 21 juin 2018

L'assemblée générale du 21 juin 2018 de Bernard Loiseau SA avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 20 décembre 2019, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 21 juin 2018 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 20 juin 2019 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 20 juin 2019 :	1.41%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre d'actions en portefeuille au 20 juin 2019 :	20 182
Valeur comptable du portefeuille au 20 juin 2019 :	68 374 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 20 juin 2019 de 3.20 € :	66 601 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	19 966 ⁽¹⁾	27 615 ⁽²⁾	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	3.12 €	3.15 €		
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	62 259 €	87 048 €		

(1) 19 966 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

(2) 27 615 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (21 juin 2018) et se termine le 20 juin 2019.

Au 20 juin 2019, Bernard Loiseau SA détient 19 966 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

2. Programme autorisé par l'assemblée générale du 20 juin 2019

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 21 juin 2019 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 28 février 2020.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 28 février 2020 : 1.33%
 Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant
 Nombre d'actions en portefeuille au 28 février 2020 : 19 108
 Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2020 : 71 454 €
 Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 28 février 2020 de 3.52 € : 67 260 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	11 585 ⁽¹⁾	12 659 ⁽²⁾	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	3.58 €	3.54 €		
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	41 431 €	44 774 €		

(1) 11 585 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) 12 659 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (21 juin 2019) et se termine le 28 février 2020.

Au 28 février 2020, Bernard Loiseau SA détient 19 108 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

B. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE DU 24 SEPTEMBRE 2020

1. Objectif du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissant aux fins :

- D'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Bernard LOISEAU par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;

- D'attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Bernard LOISEAU, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- D'annuler des actions ainsi rachetées.

2. Part maximale du capital – nombre maximal des titres – montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 143 210 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat des actions ne devra pas excéder 15 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 2 148 150 €.

3. Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Paris – Euronext Growth.
Code ISIN FR0000066961 – Mmemo ALDBL.

Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir :

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4. Durée du programme

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 30 novembre 2020.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Résolutions relevant d'une décision ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2019 un déficit net de 339 109,63 euros, l'Assemblée générale décide que cette somme soit affectée en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2018	0.00 €	N/A
2017	0.00 €	N/A
2016	0.00 €	N/A

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 et du rapport des commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 10 952 212 euros et un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de 52 159 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, objectif valable jusqu'au transfert sur le marché Euronext Growth ;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la dixième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 20 juin 2019 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Madame Bérangère Loiseau, demeurant au Presbytère, 49220 Chambellay est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2026 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SEPTIEME RESOLUTION

(Attribution de jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer le montant global des rémunérations visées à l'article L225-45 du code de commerce, à une enveloppe maximale de 5 000 euros, à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions relevant d'une décision extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10^{ème} du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 20 juin 2019.

DIZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.